

# Des réaménagements contre la submersion marine

**LE CROTOY** Les premières décisions sont prises pour protéger la ville des assauts de la mer. Les travaux, dont le coût dépassera 20 millions d'euros, ne devraient pas démarrer avant 2025... si les financements escomptés sont confirmés.

## LES FAITS

- La tempête Xynthia en Charente-Maritime et en Vendée, en 2010, a provoqué le décès de 47 personnes et plus de 1,5 milliard de dégâts.
- L'État a demandé aux collectivités du littoral de plancher sur des Plans d'action de prévention des inondations (PAPI).
- Le PAPI Bresle-Somme-Authie a été validé en 2015 et prévoit au total 64 millions d'euros d'investissement pour lutter contre le risque de submersion marine.

VINCENT HÉRY

Si rien n'est fait, en 2065, une population de 12 500 personnes pourrait être menacée au Crotoy par la submersion marine en cas d'événement naturel exceptionnel. Pour protéger les populations, le Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), préparé par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, prévoit d'intervenir sur plusieurs points : le perré Jules-Noiret, la place Jeanne-d'Arc et les quais. L'avant-projet a été présenté, lundi 24 mai, aux habitants lors d'une

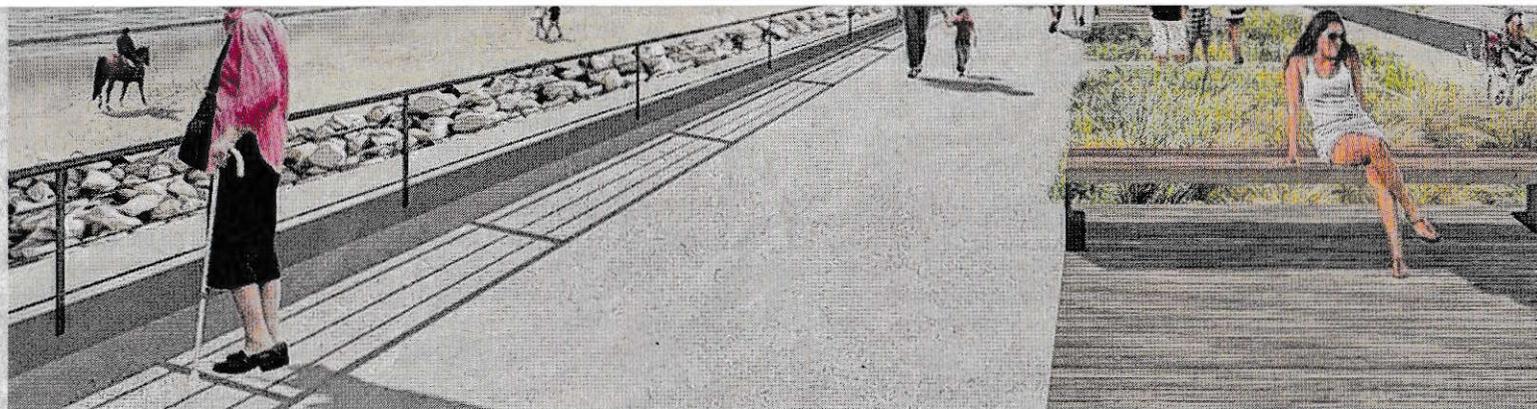


Vue depuis la promenade piétonnière qui surplombe le perré Jules-Noiret. (document Gregory et Florent Morisseau, agence Chorème)

**S**i rien n'est fait, en 2065, une population de 12 500 personnes pourrait être menacée au Crotoy par la submersion marine en cas d'événement naturel exceptionnel. Pour protéger les populations, le Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI), préparé par le Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, prévoit d'intervenir sur plusieurs points : le perré Jules-Noiret, la place Jeanne-d'Arc et les quais. L'avant-projet a été présenté, lundi 24 mai, aux habitants lors d'une réunion de concertation.

#### LE PERRÉ JULES-NOIRET RECONSTRUIT ET RENFORCÉ

Premier site sensible : le perré Jules-Noiret. Le scénario retenu prévoit sa reconstruction complète avec enrochements. Afin de protéger les habitations contre les assauts de la mer, l'ouvrage devra avoir une hauteur totale de 8 mètres « pour anticiper la future montée des eaux », prévient Guillaume Guesquiere, ingénieur chef de projet pour le bureau d'études Artelia. *Une rehausse à 8,50 mètres pourra être envisagée.* Concrètement, un mur « chasseur » sera créé en bord de quai, sa hauteur variera en fonction de la topographie. Des bâtardeaux amovibles, des petits remparts qui permettent de protéger contre l'infiltration de l'eau, pourront être installés dans les espaces publics (escaliers, descentes à bateau...) mais aussi devant l'entrée des maisons dans la zone la plus vulnérable.



Vue depuis la promenade piétonnière qui surplombe le perré Jules-Noiret. (document Grégory et Florent Morisseau, agence Chorème)

Pour que les aménagements envisagés s'inscrivent dans l'environnement, les architectes paysagistes Grégory et Florent Morisseau de l'agence Chorème ont planché sur le sujet. Les projections présentées aux habitants prévoient le maintien d'une promenade piétonne, d'une piste cyclable et de stationnement. Principal point noir, le muret de protection ne permettra plus aux auto-

mobiles de voir la mer sur une portion de 175 mètres (sur un total de plus d'un kilomètre).

#### UN MUR PLACE JEANNE-D'ARC

Les quais de la cité balnéaire seront aussi concernés par les inévitables adaptations à la montée des eaux. Quai Léonard, le mur déjà existant va être ausculté afin de vérifier qu'il ne présente pas de risque d'effondrement en cas d'un

très haut niveau d'eau. « Il y a beaucoup de travail sur le secteur de la place Jeanne-d'Arc, poursuit Guillaume Guesquiere. La protection sera installée en arrière et non en bord de plage afin de diminuer la hauteur du mur. » Il fera tout de même 1 à 1,20 mètre de hauteur. Comment l'intégrer au paysage ? « Il y aura des plantations pour atténuer sa perception, il pourra être habillé avec du bois. On peut imagi-

ner d'y adosser un banc », détaillent les professionnels présents.

#### 23 MOIS DE CHANTIER ENVISAGÉS

Sur le quai Courbet, lieu de stationnement, un muret devra également être installé. Contraint de préserver les arbres existants, le bureau d'études planche sur l'utilisation d'un système de micro-pieux permettant d'épargner les racines.

La durée du chantier pour réaliser les travaux est estimée à 23 mois, avec une interruption de trois mois pendant la saison estivale. Ils ne démarreront probablement pas avant 2025. « L'année 2023 sera consacrée aux autorisations administratives et à la consultation des entreprises, confirme Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au syndicat mixte. Nous préparons aussi la seconde phase du PAPI en discutant avec les financeurs. » Une somme estimée à 22 millions d'euros sera nécessaire pour Le Crotoy. ■

## Malgré les inquiétudes, les habitants plutôt séduits

La réunion de concertation a permis aux habitants de s'exprimer. Ils ont été plusieurs à évoquer leurs inquiétudes concernant l'avenir du massif dunaire ou la provenance du sable utilisé pour les rechargements sur la plage. Sur le premier point, le Syndicat mixte - Grand littoral picard a indiqué qu'une autre action « sera présentée lors d'une réunion publique à l'automne ». Pour le sable, aucune réponse n'a été apportée : les porteurs de projet promettent que des « volumes raisonnables » seront utilisés. À la sortie de la réunion, les habitants croisés se sont montrés plutôt satisfaits des travaux annoncés. « Une vraie réflexion a été menée, l'aspect touristique a été

pris en compte », souligne ce Crotellois. *Je crains juste que certains restaurateurs de la place Jeanne-d'Arc ne soient pas très contents.* « Le projet est très séduisant, mais on comprend que l'État a déjà pris les décisions à la place des citoyens. De toute façon que pourrait-on faire d'autre ? Il n'y a pas de solution », constate ce participant à la concertation. Un autre habitant se satisfait de constater que le projet « a été construit dans l'intérêt des riverains, des promeneurs et des touristes ». « Ça va changer les habitudes, c'est sûr, observe un autre Crotellois. Mais il n'y a pas le choix à part arrêter le réchauffement climatique... »